

CSA SA du 12 juin 2026

Déclaration liminaire

Le mois dernier, l'INSEE a communiqué l'évolution des prix sur un an entre avril 2025 et avril 2026. Il a noté un regain d'inflation de 2,1 % et sur la même période, une évolution des prix de l'énergie en progression de 14,2 %. La tendance ne sera pas au ralentissement tant que les tensions au Moyen-Orient ne s'apaiseront pas.

Les agents ITRF non informaticiens de catégories C et B subissent de manière particulièrement marquée les effets de l'inflation et de la hausse du coût des carburants. Pourtant, leur régime indemnitaire n'a jamais bénéficié de l'harmonisation nationale accordée aux personnels administratifs.

Si le SNPTES-UNSA se félicite de la revalorisation indemnitaire obtenue pour les agents ITRF non informaticiens de catégorie A dans l'académie de Nancy-Metz, il réaffirme avec force sa revendication d'une revalorisation et d'une harmonisation indemnitaire pour les agents ITRF de catégories B et C, alignée sur celle des personnels administratifs.

L'UNSA Éducation revendique également une revalorisation salariale de l'ensemble des personnels ATSS et JES afin de compenser les effets de l'inflation et de la hausse de l'énergie !